

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00583

Numéro SIREN : 824 259 436

Nom ou dénomination : 3A CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2024 sous le numéro de dépôt 1462

Nº 2063 B-5 SD

SAS 3A CONSTRUCTION
11/12/2012

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES
AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Page no. 12
Date 22/05/2020
Time 10:30 AM
Page no. 12

[illegible]

1. The first step in the process is to identify the problem. This involves gathering information about the situation and understanding the needs of the stakeholders involved.

4. Montant des contributions

(À acheter par nature)

CONFIDENTIAL

1. abatement de 40% prévu au 1^{er} de la loi 158 de 06

Abstract

[illegible]

(A ne remplir que sur les échantillons en continu)

Désignation de l'entreprise	SAS 3A CONSTRUCTION
et Date de clôture de l'exercice	31/12/04

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de services liés)

ADDRESS: 1005 ACTHILL LANE, SEASIDE, MISSISSIPPI 39208

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REFERENCES

[illegible]

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLTL)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputés sur les PVLT de l'exercice			
MVLT restant au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Mentionner éventuellement des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tout autres documents
of donors or donors of the company

Nombre de copies, dissertations ou tout autres documents déposés au titre de l'archive

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFP N° 2033-A-SD2023

Désignation de l'entreprise		SAS 3A CONSTRUCTION		14 Rue du Cygne		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		11100 NARBONNE					
SIRET		8 2 4 2 5 9 4 3 6 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31/12/2022		31/12/2021	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	13 160	030	10 061	3 099	4 899
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	13 160	048	10 061	3 099	4 899
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		51
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	8 968	070	8 073	895	44 066
		072	76 417	074		76 417	43 099
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	100	086		100	4
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	85 485	098	8 073	77 412	87 220
	Total général (I + II)	110	98 645	112	18 134	80 511	92 119
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134		23 330		15 455	
	Résultat de l'exercice	136		(4 389)		7 874	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		20 040		24 430	
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		120			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		(3 000)			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		29 789		19 163	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	31	33 562		48 526	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		60 471		67 689		
Total général (I + II + III)	180		80 511		92 119		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 3A CONSTRUCTION		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31/12/2022		Exercice N-1 clos le 31/12/2021	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } intracommunautaires { 217 }			214	
				218	35 554
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	109 077
	Production immobilisée *			224	(9 100)
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	16 810
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	52 364
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	5 544
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	18 340
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	51
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	753	244	52 849
	Rémunérations du personnel *			250	63 131
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	753
	Dotations aux amortissements *			254	6 017
	Dotations aux provisions			256	7 020
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259 { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260			262	4 026
	Total des charges d'exploitation (II)			264	1 800
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	2 117
				272	8 073
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	26 036
	Charges financières (V)			294	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) } 347 { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) } 348			300	1 034
	Impôts sur les bénéfices *			306	26 036
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(4 389)
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	7 874
Régérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés 247 { écart de valeurs liquidatives sur OPC* } 248			330	45
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)) 249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986			138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981				992	
ZFA NG (44. quaterdecies) 345				993	
Zone franche urbaine (44. octies A) 987					
Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989					
Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991					
Investissements outre-mer 344					
Zones de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993					
Crédit d'impôt sur les sociétés (44. septdecies) 346					
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A) 643					
Déficits	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B) 645				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C) 647				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D) 648				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies E) 649				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies F) 655				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G) 657				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies H) 659				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies I) 661				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies J) 663				
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies K) 665				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	354	
Déficits	Bénéfice col. 1			352	4 344
	Déficit col. 2			356	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			360	
Déficits	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			370	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			372	4 344

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2022**

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 3A CONSTRUCTION					Néant ☐				
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISE						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406						
	Autres	410	412	414	416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426						
	Constructions	430	432	434	436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	4 884					
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456						
	Matériel de transport	460	462	464	466	4 500					
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	3 776					
	Immobilisations financières	480	482	484	486						
TOTAL		490	492	494	496	13 160					
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495	497	498	499						
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516						
	Constructions	520	522	524	526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	4 466					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546						
	Matériel de transport	550	552	554	556	4 500					
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	1 095					
	TOTAL	570	572	574	576	10 061					
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %			
						⑥	⑦	⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2022

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,50%	long terme 0%
Totalisation								

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 3A CONSTRUCTION**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	8 073	652		654		656	8 073
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	8 073	682		684		686	8 073

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice 982 bis
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	4 344
Total des déficits restant à reporter		870	4 344

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	2 847
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	2 738
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2022

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
--	---------

Totalisation

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3A CONSTRUCTION		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	651	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	35 554
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	16 810
TOTAL 1	106	52 364
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	21 115
Variation négative des stocks	145	51
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	20 477
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	41 643
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
		10 721
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 82425943600015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3A CONSTRUCTION

ADRESSE (voie) 14 Rue du Cygne

CODE POSTAL 11100

VILLE NARBONNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1 000	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique KARATAS Prénom(s) TUNCAY
Nom marital % de détention N/S Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 04081978 N° département 99 Commune ALACA Pays TURQUIE
Adresse : N° 14 Voie RUE DU CYGNE
Code postal 11100 Commune NARBONNE Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique AYGUN Prénom(s) GULCAN
Nom marital KARATAS % de détention N/S Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 01081981 N° département 99 Commune ALACA Pays TURQUIE
Adresse : N° 14 Voie RUE DU CYGNE
Code postal 11100 Commune NARBONNE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 82425943600015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3A CONSTRUCTION

ADRESSE (voie) 14 Rue du Cygne

CODE POSTAL 11100 VILLE NARBONNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 3A CONSTRUCTION	82425943600015	4120A
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
14 Rue du Cygne 11100 NARBONNE		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs <i>(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)</i>	
b	Dont plus-value nette à court terme <i>(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)</i>	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice <i>(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)</i>	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)</i>	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI <i>(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)</i>	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)</i>	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065		

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 3A CONSTRUCTION	82425943600015	4120A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
14 Rue du Cygne 11100 NARBONNE		

[illegible]

SAS 3A CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000€, (mille euros)
Siège social : 14 rue du Cygne – 11100 Narbonne
RCS Narbonne : 824 259 436 00015

Procès-Verbal en date du 19 Février 2024
AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Le lundi 19 février 2024,

Les associés de la société 3A CONSTRUCTION, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 14 rue du cygne – 11100 NARBONNE, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Tuncay KARATAS à concurrence de 500 parts, numérotées de 1 à 500
- Gulcan KARATAS AYGUN à concurrence de 500 parts, numérotées de 501 à 1000

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social (1000 parts sociales), l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par M Tuncay KARATAS, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;

- Affectation du résultat

Puis lecture est donnée du rapport du président.

1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le déficit de l'exercice, qui se montent à 4 344 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 9 des statuts, par M Tuncay KARATAS pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 5 originaux,

À Narbonne

Le 19 février 2024

Tuncay KARATAS



Gulcan KARATAS

